



La date de sortie est fixée par votre médecin et engendre différentes actions dans les services afin de préparer votre sortie.

## MEDECIN

Lors de sa visite hebdomadaire, votre médecin référent programme avec vous la fin de votre séjour

Informe

## SECRETARIAT MEDICAL

Il informe le secrétariat médical et leur précise la date de sortie

Remet

## AIDES SOIGNANTS

Le secrétariat médical transmet aux aides-soignants le **Guide de sortie** à votre attention afin de vous informer des démarches à effectuer pour préparer votre sortie

Transmet

## LE PATIENT

Muni du **Guide de Sortie** remis par l'aide-soignant, **rendez-vous à l'accueil** pour **ORGANISER LE TRANSPORT** pour le jour de votre sortie (quel jour et comment ? VSL, véhicule personnel ?).  Si vous partez en VSL, le bon de transport sera remis directement aux ambulanciers. Une partie du transport reste à votre charge ou à la charge de votre mutuelle si vous en avez une.

Les délais pour commander un transport nécessitent une certaine organisation, mieux vaut s'y prendre à l'avance pour éviter tout désagrément.

Vous n'avez plus qu'à **attendre le jour de la sortie** et vous référer au guide de sortie pour les formalités.

Le paiement et les documents de fin de séjour se feront le jour de la sortie.

